

# MINER LE QUÉBEC

## Tous égaux, mais...

... les mines semblent plus égales que les autres. La préséance des droits miniers donne à l'exploration et à l'exploitation minière des droits et des pouvoirs démesurés face aux simples citoyens, aux propriétaires fonciers, aux municipalités et à tous les autres utilisateurs du territoire. Face aux activités minières, tous sont démunis; des citoyens qui doivent négocier avec une compagnie minière jusqu'aux municipalités qui n'ont pas les moyens de décider de la meilleure façon d'utiliser ou de protéger le territoire... **leur** territoire.

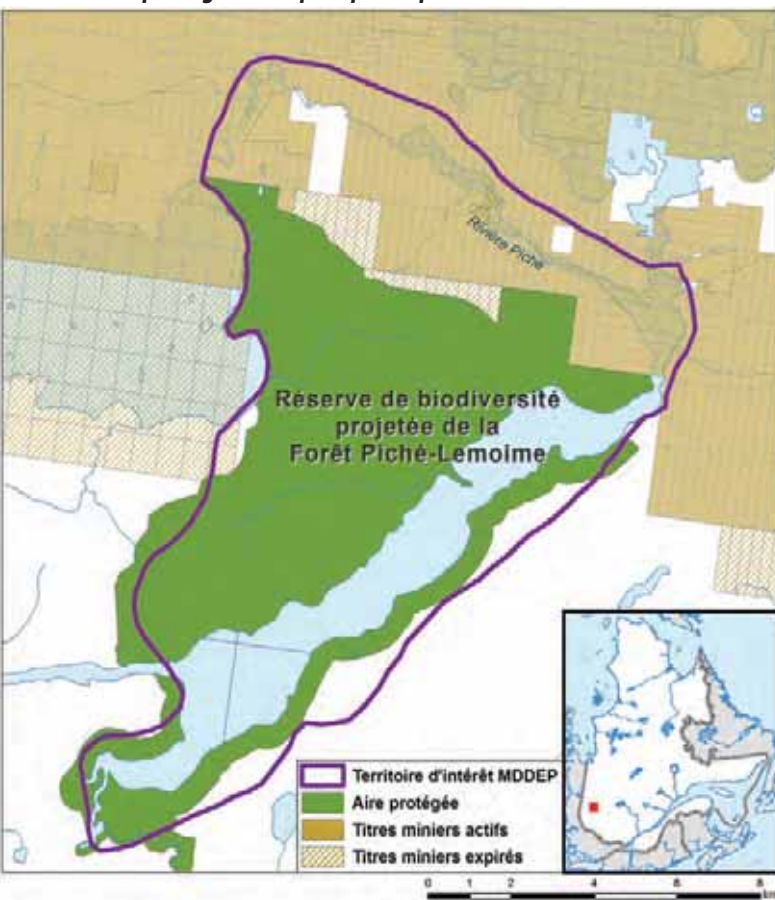
## ...du développement pas durable

En 2006, le Québec se dotait de sa *Loi sur le développement durable*. Cette loi place le développement durable au cœur des actions du gouvernement et des ministères. Toutefois, le secteur minier semble échapper à cette obligation. Protection de la biodiversité, principes de précaution et pollueur-payeur, consultation de la population, ce ne sont que quelques-uns des nombreux principes de développement durable qui ne sont pas respectés par le secteur minier ! Un sérieux coup de barre doit donc être donné au secteur minier afin d'assurer un réel développement durable de cette industrie, prenant en compte, et de façon tout aussi importante, les besoins et les valeurs environnementales et sociales.



... OU LE PROTÉGER ?

**La réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine : un cas d'aire protégée tronquée par la présence de claims miniers**



**Le parc national de la Gaspésie : un cas où les claims miniers empêchent l'agrandissement d'un parc**



	<b>Mines</b>	<b>Aires protégées</b>
Territoire disponible	85 % du territoire québécois disponible pour l'industrie minière	Un projet peut avorter pour cause de potentiel minier, de claims miniers, de potentiel hydroélectrique, de potentiel pétrolier, de potentiel forestier... ce qui laisse bien peu d'espace !
Choix du territoire	Obtention d'un claim minier en quelques minutes, sur Internet	Processus de plusieurs années afin d'obtenir l'accord de tous les intervenants
Évaluation environnementale et audiences publiques	Aucune évaluation environnementale ou audience publique pour les mines prévoyant extraire moins de 7000 tonnes par jour (2,5 millions tonnes/année)	Audiences publiques pour la plupart des aires protégées (parcs nationaux, réserves écologiques, réserves de biodiversité et aquatiques)
Financement	Subventions généreuses, régime fiscal attrayant, faibles redevances	Réseau d'aires protégées sous-financé
Durée de vie	En général une quinzaine d'années pour l'or et les métaux de base	Protection à perpétuité pour les générations futures
Position du Québec dans le monde	Selon l'institut Fraser, meilleur endroit au monde pour l'industrie minière	Avec 8,14 % d'aires protégées, le Québec est encore loin de la moyenne mondiale de près de 13 % d'aires protégées

### **Conservation de la biodiversité**

*La conservation de la biodiversité constitue un enjeu mondial. Et pour cause ! La biodiversité assure plusieurs fonctions essentielles au maintien de la vie sur Terre : production d'oxygène, protection des sols et de l'eau, absorption et réduction des polluants, régularisation du climat, habitats pour la faune et la flore, etc.*

*Les aires protégées constituent un moyen efficace d'assurer la protection de la biodiversité si elles sont basées sur des valeurs écologiques et sur certains critères garantissant l'intégrité des écosystèmes, notamment en matière de représentativité, de connectivité, de superficie suffisante et de forme adéquate.*

*Or, les aires protégées sont actuellement établies sur « ce qui reste comme territoire », sans égard à leur valeur écologique !  
**Un véritable non-sens !***

## Problème avec la loi ?

De nombreuses inégalités découlent de la *Loi sur les mines*, une loi désuète qui ne prévoit que peu de mécanismes efficaces afin de concilier les usages du territoire. Ainsi, bien que le but de cette loi soit de « *favoriser l'exploration et l'exploitation en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire* », la préséance des droits miniers et l'absence de mécanismes permettant aux MRC, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et aux citoyens d'influencer l'aménagement du territoire font en sorte qu'il ne peut y avoir de véritable prise en compte des besoins et des valeurs des autres usagers du territoire.

## Manque de volonté politique ?

« *Faciliter l'exploration et l'exploitation minières* », voilà la mission (<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/mission/index.jsp>) que s'est donnée le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Doit-on alors s'étonner du droit de véto de ce ministère face, entre autres, à la conservation du territoire ?

## Québec, paradis des mines

Selon l'Institut Fraser (2008 et 2009), le Québec offre les meilleures politiques minières au monde ... comprendre, les moins restrictives pour l'industrie. Le secteur minier bénéficie d'un soutien sans faille de la part de l'État québécois qui protège la liberté des entreprises, maintient des conditions financières et fiscales exceptionnellement favorables, limite les processus de débats citoyens, produit de l'information destinée à orienter les entrepreneurs miniers et met au point des outils techniques en lieu et place de l'industrie.

**“Quebec [is] pro development. If you find something, you can develop it.”**

—CEO, junior mining company  
Fraser Institute Mining Survey 2003-2004

## Quand les mines décident de ce qui doit être protégé

Le secteur minier et son application inconditionnelle du principe du « libre accès à la ressource » (free mining), sont actuellement l'un des principaux obstacles à la conservation au Québec. Ainsi, la conservation de territoires n'est possible que si le secteur minier ne manifeste aucun intérêt pour ces sites. Pire encore, le MRNF bloque non seulement tout projet de conservation s'il y a un titre minier alloué, mais également, s'il y a un potentiel minier.

Le principe du libre accès à la ressource donne une priorité absolue à l'exploration et à l'exploitation minière sur 85 % du territoire québécois.

## État de situation

Depuis quelques années, le Québec a fait des efforts importants pour la conservation de son territoire et compte maintenant 8,14 % d'aires protégées. Toutefois, certains secteurs demeurent nettement sous-représentés, des secteurs souvent recouverts de titres miniers. Dans ce cas, il sera extrêmement difficile d'atteindre le nouvel objectif de 12 % d'aires protégées.

Ainsi, la région naturelle de la plaine de l'Abitibi ne compte que 4,4 % d'aires protégées, mais près du tiers (31,9 %) de sa superficie est recouverte de titres miniers. Dans le sud du Québec, la situation est particulièrement problématique : la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent ne compte que 4,5 % d'aires protégées alors que la presque totalité de son territoire (95 %) est octroyé en permis de recherche de pétrole et de gaz naturel.

## Différents obstacles créés par le secteur des mines

Les droits miniers affectent la configuration des aires protégées (taille et contours), ce qui empêche parfois de protéger des secteurs d'une grande importance écologique. Ces droits bloquent également l'agrandissement des aires protégées existantes et peuvent carrément empêcher la création d'aires protégées. Les exemples suivants parlent d'eux-mêmes...

### *Réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoyne*

Le territoire d'intérêt original du MDDEP pour cette réserve de biodiversité comprenait un immense secteur de marais dans sa partie nord, le secteur le plus écologiquement intéressant du projet. Ce territoire de 43 km<sup>2</sup> a été amputé du projet final en raison de la présence de claims miniers, la plupart datant de plus d'une trentaine d'années, et certains de 80 ans, sans avoir été mis en production.

### *Parc national de la Gaspésie*

Lors du redécoupage du parc national de la Gaspésie, en 1981, on a exclu un secteur de plus de 90 km<sup>2</sup> comportant plusieurs claims miniers, ainsi que trois mines abandonnées. Le plan directeur évoquait alors la possibilité de réintégrer les territoires sous claim dans le parc. Trente ans plus tard, ce n'est toujours pas fait. Le secteur sous claim minier est d'une grande importance pour la quelque centaine de caribous de la Gaspésie, un écotype en voie de disparition, et mériterait donc d'être intégré dans le parc.

**“Quebec [has] set up excellent internet claim staking system, encourages exploration with significant investment tax credits, [and] provides excellent financing for exploration companies... Regulations/land use not a deterrent.”**

— President, junior mining company  
Fraser Institute Mining Survey 2003-2004

## Rétablir l'équilibre

L'industrie minière est essentielle à l'économie de plusieurs régions. Toutefois, les mines ne peuvent plus être considérées comme la meilleure façon d'utiliser le territoire. L'accès à une source d'eau potable ou à des endroits pour pratiquer des activités récréatives, la conservation de la biodiversité ou des valeurs culturelles apparaissent aujourd'hui comme des usages tout aussi importants pour les communautés.

La réforme proposée de la *Loi sur les mines* vient colmater imparfaitement certaines aberrations du régime minier. Toutefois, elle ne règle pas l'absence de gestion intégrée des ressources et les problèmes d'aménagement du territoire.

Au-delà des bonnes paroles, une plus grande volonté politique pour aller vers un réel développement durable et équitable et concilier les différents usages sera nécessaire.

**Nature Québec** est un organisme national à but non lucratif qui regroupe des individus et des organismes œuvrant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Travaillant au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit depuis 1981 aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), soit maintenir les processus écologiques essentiels à la vie, préserver la diversité biologique et favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec intervient pour protéger la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et de la réalisation de projets de développement urbains, routiers, industriels et énergétiques. De plus, Nature Québec sensibilise la population à la protection de l'environnement par la publication du webzine FrancVert ([www.francvert.org](http://www.francvert.org)).

[www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)



## Combattre l'incertitude

Ce qui ressort clairement de l'étude de l'Institut Fraser, c'est que les compagnies minières détestent l'incertitude... Il en est de même pour les autres usagers du territoire, dont les MRC et les municipalités. Des règles claires doivent donc être établies afin de permettre une meilleure prise en compte des différents usages du territoire.

La planification de l'aménagement du territoire, jumelée aux processus de consultation du public, peut s'avérer un outil efficace à ce niveau. En identifiant rapidement et en aval du développement, les enjeux associés au territoire, il serait possible d'en améliorer la gestion et de déterminer les zones disponibles pour le secteur minier.

Choisie par la Fondation Tides Canada comme l'une des 10 meilleures ONG en 2007, la **Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)** est un organisme non gouvernemental fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde de notre nature sauvage. Notre mission est la protection d'au moins la moitié de notre patrimoine naturel en favorisant la création d'aires protégées terrestres et marines selon les critères internationaux reconnus de l'UICN, ainsi que l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Parmi les organisations vouées à la conservation de la nature, la SNAP se distingue par sa solide structure de base composée de 13 sections régionales regroupant plus de 40 000 membres. Nos actions parlent d'elles-mêmes puisque nous avons déjà contribué à la protection de plus de 400 000 km<sup>2</sup> de notre patrimoine naturel.

Nous sommes un organisme proactif qui travaille en collaboration avec les Premières Nations, les communautés locales, les différents paliers de gouvernements et l'industrie afin d'obtenir des résultats concrets pour l'atteinte de notre objectif de protection de 50 %. Nous visons notamment à protéger de grandes superficies de territoire qui soient à la fois représentatives des régions naturelles et capables de maintenir des écosystèmes viables.

[www.snapqc.org](http://www.snapqc.org)



## Protéger ce qui doit être conservé !

Les aires protégées ne doivent plus être déterminées en fonction des impératifs économiques. Au Québec, comme ailleurs, la biodiversité s'érode et il faut, dès maintenant, protéger nos écosystèmes et notre biodiversité afin de conserver les services qu'ils nous rendent. Plus question, donc, de tasser les aires protégées chaque fois qu'il y a du potentiel ou des droits miniers.

Des mécanismes devront être mis en place afin d'assurer une conciliation des usages. À cet effet, l'utilisation de réserves à l'état pourrait s'avérer un compromis équitable.

## Et le nord ?

Le gouvernement québécois a mis en marche un vaste projet de développement du nord du Québec, selon les principes du développement durable, donc respectueux des valeurs environnementales et sociales. Au moins 50 % de ce territoire doit être soustrait au développement industriel... *mais quel 50 % ?* La partie qui a la plus grande valeur écologique ou celle qui n'intéressera pas l'industrie ?

L'importance écologique des régions du nord exige une nouvelle approche de planification du territoire. Il faut revoir nos façons de faire et protéger les zones les plus importantes d'un point de vue écologique, avant tout développement industriel.

La protection du territoire selon des critères écologiques exigera des compromis... Pour le gouvernement, il s'agira d'une occasion unique d'aller vers un véritable développement durable !

## Pour plus d'informations

**Consultez nos mémoires sur nos sites web.** Nous vous invitons à visiter les sites web de Nature Québec ([www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)) et de la SNAP-Québec ([www.snapqc.org](http://www.snapqc.org)), ainsi que le document de la coalition pour que le Québec ait meilleure mine :

<http://www.quebecmeilleuremine.org/content/etude-ecojustice-coalition-0>